

BANGLADESH

Pas de paix sans droits humains dans les Chittagong Hill Tracts

Index AI : ASA 13/03/00

Embargo : 29 février 2000

Le gouvernement du Bangladesh et les autorités des Chittagong Hill Tracts doivent mener à son terme le processus de paix engagé par l'accord conclu en 1997 en veillant à ce que des enquêtes soient ouvertes sur les violations des droits humains passées et présentes et que les responsables de ces agissements soient déférés à la justice, a déclaré Amnesty International dans un nouveau rapport diffusé aujourd'hui.

« Après vingt ans de massacres, de détentions arbitraires, de tortures et d'homicides, l'accord de paix de 1997 offre à la population tribale des Chittagong Hill Tracts la perspective d'une vie réellement exempte de violations des droits humains », a déclaré l'Organisation.

Les luttes politiques qui opposent les différents partis du Bangladesh ont malheureusement constitué un obstacle à l'application de l'accord de paix. Il incombe pourtant à toutes les parties au précédent conflit de mettre au point des mécanismes destinés à promouvoir et à protéger les droits de la population et de veiller à leur bon fonctionnement. L'opposition, bien qu'elle ait critiqué l'accord de paix dès le début, est elle aussi tenue de le respecter.

Les autorités devraient établir une commission spéciale chargée d'enquêter sur les violations des droits humains commises par le passé et de déférer à la justice tous les auteurs de ces agissements, qu'il s'agisse de membres de l'armée, de la police ou de l'ancienne opposition armée.

La Commission nationale des droits humains devrait également être établie de toute urgence afin de ramener la confiance en garantissant que les responsables seront tenus de rendre des comptes et qu'un terme sera mis à

l'impunité.

L'établissement d'une paix durable passe maintenant par la création d'un système judiciaire équitable et impartial, de programmes de sensibilisation aux droits humains destinés à la population ainsi que de formations aux droits humains destinées aux membres de la police et du système judiciaire.

Certaines des dispositions principales de l'accord de paix, notamment la réinsertion de tous les réfugiés rentrés dans le pays, la restitution des terres confisquées à la population tribale et la suppression des camps militaires temporaires, n'ont pas encore été complètement mises en œuvre.

« Les années qui suivent la fin d'un conflit sont une période cruciale. Il incombe au gouvernement de veiller à ce que tous les secteurs de la société bangladeshi concourent à garantir le respect des droits humains, de prévenir de nouvelles atteintes à ces droits et de faire en sorte que les dispositions prévues dans l'accord de paix deviennent une réalité durable », a déclaré Amnesty International.

Pour obtenir de plus amples informations ou un exemplaire du rapport intitulé *Bangladesh ; Human Rights in the Chittagong Hill Tracts* [Bangladesh. Les droits humains dans les Chittagong Hill Tracts], contactez le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566, ou consultez notre site web : <http://www.amnesty.org>